



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 9 septembre 2024 à 19 h et à laquelle :

Sont présents(es) : M. Richard Belhumeur, Maire
M. Éric Deschênes, Conseiller au poste 1
M. Richard dion, Conseiller au poste 2
M. Vincent Bergeron, Conseiller au poste 3
M. Sylvain Toupin, Conseiller au poste 5
Mme Annie Sylvestre, Conseillère au poste 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Richard Belhumeur. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de greffier de la séance. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Nathalie Panneton, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Commentaires du maire
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 5, 10 et 20 août 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Règlement numéro 359 sur la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail - Avis de motion
6. Règlement numéro 359 sur la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail - Projet de règlement
7. Tirage des bourses d'études

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Mandat à l'inspecteur en urbanisme pour le contrôle animalier

TRANSPORT ROUTIER

9. Embauche d'un employé temporaire
10. Octroi du contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage pour l'hiver 2024-2025
11. Octroi du contrat pour l'approvisionnement de sable pour les abrasifs pour l'hiver 2024-2025

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12. Règlement numéro 358 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Avis de motion
13. Règlement numéro 358 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble - Projet de règlement

14. Appui une demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

LOISIRS ET CULTURE

15. Renouvellement de l'adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec 2025-2027

16. Adoption des comptes

17. Période de questions

18. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-09-2024

Il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. COMMENTAIRES DU MAIRE

Le maire fait le point sur la situation de la municipalité dans la foulée des fortes pluies du 9 août 2024.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 11 et se termine à 19 h 25.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5, 10 ET 20 AOÛT 2024

02-09-2024

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux des séances des 5, 10 et 20 août 2024 avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. RÈGLEMENT NUMÉRO 359 SUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL - AVIS DE MOTION

03-09-2024

Avis de motion est donné par M. Vincent Bergeron conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance subséquente, il soumettra pour adoption le règlement numéro 359 sur la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail.

Le règlement qui sera éventuellement soumis au conseil pour adoption aura notamment pour objet :

- D'abroger le règlement numéro 304 sur la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
- Avoir une politique conforme à la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* entrée en vigueur le 27 mars 2024.

6. RÈGLEMENT NUMÉRO 359 SUR LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL - PROJET DE RÈGLEMENT

04-09-2024

Il est proposé par M. Vincent Bergeron, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le projet de règlement numéro 359 sur la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;

QUE des copies du présent projet de règlement soient mises à la disposition du public, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

7. TIRAGE DES BOURSES D'ÉTUDES

05-09-2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appui les Journées de la persévérances scolaires 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de de la Municipalité de Saint-Cuthbert souhaite distribuer un montant total de 1 000 \$ à quatre (4) finissants d'un diplôme d'études secondaires, d'un diplôme d'études professionnelles, d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études universitaires;

CONSIDÉRANT QUE le tirage au sort est effectué lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le tirage au sort désigne M. Thierry Fafard, Mme Béatrice Goulet, Mme Koraly Macameau et Mme Élodie Doucet comme gagnants d'une bourse d'étude de 250 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise, à titre de bourses d'études, quatre (4) versements de 250 \$ chacun à :

M. Thierry Fafard, au niveau professionnel;

Mme Béatrice Goulet, au niveau secondaire;

Mme Koraly Macameau, au niveau collégial;

Mme Élodie Doucet, au niveau universitaire;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert remercie tous les participants de ce concours et leur souhaite un franc succès dans la poursuite de leurs études.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. MANDAT À L'INSPECTEUR EN URBANISME POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER

06-09-2024

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mandate l'inspecteur en urbanisme, M. El Mehdi Samir, aux fins de l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et ses règlements*.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT ROUTIER

9. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE

07-09-2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil à déléguer à tout fonctionnaire ou employé, aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé;

CONSIDÉRANT QU'un employé col bleu est en arrêt de travail indéterminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil délègue le pouvoir d'embaucher un employé temporaire au directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau;

QUE cette délégation de pouvoir est valide jusqu'au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

10. OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR L'HIVER 2024-2025

08-09-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert désire obtenir un prix pour la fourniture de 310 tonnes métriques de sel de déglacage pour l'hiver 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à *Sel Warwick inc.*, à *Sel Frigon inc.*, à *Compass Minerals Canada corp.* et à *Selto Distribution inc.*;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être reçues avant le 16 septembre 2024 à 16 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à accepter le plus bas soumissionnaire pour l'approvisionnement de la sel de déglacage pour l'hiver 2024-2025;

QUE M. Larry Drapeau est autorisé à signer toute la documentation nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

11. **OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SABLE POUR LES ABRASIFS POUR L'HIVER 2024-2025**

09-09-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert désire obtenir un prix pour la fourniture de 635 tonnes métriques de sable pour les abrasifs pour l'hiver 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à *Transport Éric Caron*, à *Excavation Lavoie & Morel inc.* et à *Simon Hélie Ltée.*;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions doivent être reçues avant le 16 septembre 2024 à 16 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Toupin, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à accepter le plus bas soumissionnaire pour l'approvisionnement de sable pour les abrasifs pour l'hiver 2024-2025;

QUE M. Larry Drapeau est autorisé à signer toute la documentation nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12. **RÈGLEMENT NUMÉRO 358 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - AVIS DE MOTION**

10-09-2024

Avis de motion est donné par M. Richard Dion, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, que lors d'une séance subséquente, il soumettra pour adoption le règlement numéro 358 sur les projets

particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.

13. RÈGLEMENT NUMÉRO 358 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE - PROJET DE RÈGLEMENT

11-09-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A19.1), la Municipalité a le pouvoir d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est un outil réglementaire qui vise à permettre, sous certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à un ou plusieurs règlements d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est un outil qui permet d'encadrer le développement cas par cas, selon une approche de « zonage par projet »;

CONSIDÉRANT QU'aucune disposition du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n'est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE une consultation publique sera tenue le 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le projet du règlement 358 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble soit adopté;

QUE des copies du présent projet de règlement soient mises à la disposition du public, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité.

14. APPUI UNE DEMANDE D'EXCLUSION/INCLUSION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

12-09-2024

ATTENDU QUE 14937210 *Canada inc.* désire acquérir le lot numéro 6 244 036 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, à l'exception d'une parcelle de 5 000 m² où se trouve la résidence et les dépendances des actuels propriétaires;

ATTENDU QU'une parcelle de terrain d'environ 12 000 m², sur le lot 6 244 036, est située en zone agricole et fera l'objet d'une demande d'exclusion;

ATTENDU QUE *14937210 Canada inc.* désire également acquérir le lot numéro 5 573 258 sur le territoire de la municipalité de Saint-Cuthbert;

ATTENDU QU'une parcelle de terrain d'environ 7 000 m², sur le lot numéro 5 573 258, est située en dehors de la zone agricole et fera l'objet d'une demande d'inclusion;

ATTENDU QUE *14937210 Canada inc.* désire utiliser la parcelle de 12 000 m², qui fera l'objet d'une demande d'exclusion, pour l'agrandissement de son entreprise agroindustrielle;

ATTENDU QUE la CPTAQ requiert une résolution de la Municipalité de Saint-Cuthbert tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement de *14937210 Canada inc.* créera environ 25 à 30 emplois et permettra un investissement de plus de 7 à 8 millions de dollars et nécessite l'acquisition de la parcelle de 12 000 m² qui est située en zone agricole;

ATTENDU QUE l'abattoir est une entreprise importante de la municipalité de Saint-Cuthbert et que le conseil municipal considère important de contribuer à son bon fonctionnement et à sa pérennité;

ATTENDU QUE la propriété de *14937210 Canada inc.* est presque entièrement située dans le périmètre urbain, sauf la parcelle de 12 000 m² qui se trouve dans la zone agricole, puisque l'abattoir était considéré comme une exploitation agricole au moment de l'établissement de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le projet ne peut se réaliser ailleurs en zone blanche puisqu'il s'agit de l'agrandissement de la bâtisse principale de l'entreprise;

ATTENDU QUE l'entreprise *Volaille Giannone S.E.C.* opère dans le secteur de l'alimentation et est une entreprise nécessaire aux exploitations agricoles d'élevage de volailles;

ATTENDU QUE le projet n'a pas d'effet négatif sur la pratique de l'agriculture et son développement;

ATTENDU QUE le lot 6 244 036 est desservi par le réseau d'aqueduc municipal et par le réseau d'égout sanitaire municipal;

ATTENDU QUE le projet n'a pas d'incidence sur la ressource sol et la ressource eau;

ATTENDU QUE les grilles de spécification du règlement de zonage permettent les usages identifiés « industries agroalimentaires » pour le lot concerné;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Vincent Bergeron et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE conformément aux dispositions de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie la demande d'exclusion d'une parcelle du lot 6 244 036 d'une superficie d'environ 12 000 m²;

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie la demande d'inclusion d'une parcelle du lot 5 573 258 d'une superficie d'environ 7 000 m²;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

15. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC 2025-2027

13-09-2024

Il est proposé par Mme Annie Sylvestre, appuyé par M. Sylvain Toupin et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'adhésion de la Municipalité de Saint-Cuthbert au programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant de 1 471 \$ (av. tx.).

Adoptée à l'unanimité.

16. ADOPTION DES COMPTES

14-09-2024

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par Mme Annie Sylvestre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2024-09 au montant de 457 529,50 \$ et autorise le Maire, M. Richard Belhumeur, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 46 et se termine à 19 h 52.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Vincent Bergeron et résolu que la séance est levée.

15-09-2024

Adoptée à l'unanimité.

Je, Richard Belhumeur atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Belhumeur, maire



Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 9^e jour du mois de septembre 2024.



Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier

